

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE SPÉCIALE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE, TENUE LE MARDI 26 MARS 2019, À 17 H 30, À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE MURDOCHVILLE, SUR LA 5^E RUE.

Sont présents :

Le maire : Délisca Ritchie Roussy

Les conseillers : Poste no 1 : Martin Pelletier, maire-suppléant
Poste no 2 : Dawn Eden
Poste no 3 : Pierre-Marie Smith
Poste no 4 : Daniel Fournier
Poste no 5 : J e a n - P i e r r e Chouinard
Poste no 6 : Léonie Ste-Croix Blondin

Et :

Le directeur général et greffier par intérim : Paul Langlois

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, souhaite la bienvenue aux personnes présentes, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 17 h 30.

2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

Le maire, madame Délisca Ritchie Roussy, fait lecture de l'ordre du jour présenté aux membres du Conseil qui se lit comme suit :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET VÉRIFICATION DU QUORUM.
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.
3. ATTRIBUTION CONTRACTUELLE POUR LE RENOUELEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.
4. DEMANDE DE SUBVENTION À LA M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ DANS LE CADRE DU PROGRAMME POUR DES PROJETS STRUCTURANTS AFIN D'AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE.
5. DEMANDE DE SUBVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE.
6. PÉRIODE DE QUESTIONS.
7. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

Suite à cette lecture,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR JEAN-PIERRE CHOUINARD
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

**3. RÉSOLUTION 19-051 - ATTRIBUTION CONTRACTUELLE
POUR LE RENOUELEMENT DES ASSURANCES COLLECTIVES
DES EMPLOYÉ(E)S DE LA VILLE DE MURDOCHVILLE.**

CONSIDÉRANT QUE la date fixée pour le renouvellement des assurances collectives des employé(e)s de la Ville de Murdochville est le 1^{er} avril 2019.

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Desjardins Assurances comporte une hausse de tarification de l'ordre de 7 %.

CONSIDÉRANT QU' à l'issue d'une vérification auprès de la Fédération québécoises des Municipalités du Québec, il s'avère que cette offre de Desjardins Assurances, via le courtier Robin Veilleux est jugée avantageuse pour la Ville.

CONSIDÉRANT QUE ladite assurance collectives a une durée de 18 mois débutant le 1^{er} avril 2019.

CONSIDÉRANT QUE ladite assurance collective représente un coût annuel de 45 516 \$, soit de 68 274 \$ pour la durée de l'entente.

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la convention collective des employé(e)s de la Ville, la prime est acquittée à 75 % par la Ville (34 137 \$) et 25 % par les employé(e)s (11 379 \$).

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR
PIERRE-MARIE SMITH
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE la Ville de Murdochville accepte l'offre de Desjardins Assurances telle que déposée par le courtier Robin Veilleux au coût annuel de 45 516 \$ et accepte de déboursier la somme de 34 137 \$ représentant 75 % de la prime.

**4. RÉSOLUTION 19-052 - DEMANDE DE SUBVENTION À LA
M.R.C. LA CÔTE-DE-GASPÉ DANS LE CADRE DU
PROGRAMME POUR DES PROJETS STRUCTURANTS AFIN
D'AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville souhaite améliorer le cadre de vie englobant son territoire et développer l'aspect visuel et paysager entre autres par l'accès aux services municipaux, l'implantation d'arbres, d'arbustes et de vivaces.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville souhaite créer et renouveler

certains parcs situés sur son territoire urbain.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville désire développer une communication publique, visuelle et attractive pour les touristes et intéressante pour les citoyens.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville a besoin de soutien financier pour compléter le projet d'aménagement sociale, urbain et touristique qu'elle est à se doter.

CONSIDÉRANT QUE le coût total du projet social, urbain et touristique est de 158 070 \$.

CONSIDÉRANT QUE le financement du projet social, urbain et touristique sera partagé entre la Ville, des commanditaires, la M.R.C. La Côte-de-Gaspé et le Gouvernement du Québec.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER, MONSIEUR MARTIN PELLETIER
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, soit et est mandaté pour consulter et soumettre un demande de soutien à la M.R.C. La Côte-de-Gaspé dans le cadre de son programme dédié aux projets structurants afin d'améliorer les milieux de vie.

5. RÉSOLUTION 19-053 - DEMANDE DE SUBVENTION EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ CIVILE.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Murdochville est dans un processus d'établissement de son plan de sécurité civile.

CONSIDÉRANT QU' il existe des programmes visant à soutenir les villes et municipalités du Québec dans leurs efforts pour se doter d'un plan de sécurité civile et de plans de gestions de crises.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME DAWN EDEN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le directeur général et greffier par intérim, monsieur Paul Langlois, soit et est mandaté pour déposer une demande de soutien afin que la Ville de Murdochville puisse compléter son plan de sécurité civile et puisse, à terme, déposer un ou des plans de gestion de crises en cas de sinistre.

6. PÉRIODE DE QUESTIONS.

Aucune question n'est posée.

7. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE.

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE, MADAME LÉONIE
STE-CROIX BLONDIN
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE l'assemblée soit et est déclaré levée.

Délisca Ritchie Roussy
Maire

Paul Langlois
Directeur général et
greffier par intérim